

pour le rappel du vicaire apostolique qui « est antipathique à la classe éclairée des habitants et aux Etats du pays ». Il faut donner satisfaction « à cette partie de la nation qui en forme l'esprit et le cœur, qui lui donne l'impulsion, dirige tous ses mouvements. » Le conseil ne saurait s'exprimer plus clairement sur la marche qu'il entend suivre : s'appuyer sur les forces conservatrices du pays pour canaliser le mouvement réformiste et éliminer les « ferments » du désordre. Car « ce Prélat ne sera jamais qu'un élément de discorde dans le pays n'ayant ni la tolérance ni l'esprit de conciliation indispensable pour tenir l'équilibre entre les opinions et les pouvoirs... Le rappel du Prélat est d'autant plus à désirer que ses adhérents se targuent de l'appui de Votre Majesté et qu'ils ont su faire accréditer cette prétention. Il en résulte que ses adversaires reportent vers le trône les reproches qu'ils ont à lui faire, comme à la source d'où découle le mal. » Le conseil saluerait l'ouverture de négociations en vue de rétablir dans le Grand-Duché un état de choses normal sous le rapport du culte. « Il est inouï qu'un pays qui a professé le culte catholique depuis l'existence du christianisme, qui a toujours été administré par des évêques, soit ceux de Trèves ou de Metz ou de Namur, que ce pays soit tout à coup tombé en mission ... qu'un pays qui a joui d'un concordat en soit dépouillé et que les prêtres mêmes soient déchés de toutes les garanties canoniques et civiles. »<sup>1)</sup> En transmettant cette dépêche au roi Blochausen a soin d'ajouter que si le conseil gouvernemental sollicite les mêmes concessions que celles qu'il a exposées lui aussi, « ces demandes ont eu lieu spontanément de part et d'autre, sans concert préalable » ; il fait siennes les doléances du gouvernement et se livre à une attaque violente contre la personne de Laurent, « un prêtre dans lequel le peuple n'a reconnu jusqu'ici pas une seule vertu chrétienne. »<sup>2)</sup> De telles outrances en disent long sur la rancœur implacable que Blochausen garde de sa longue lutte contre le vicaire apostolique.

Le 17 mars il apprend soudain que le roi l'autorise à faire des démarches auprès du Saint-Siège, par l'intermédiaire du comte de Liedekerke, pour négocier le rappel de Laurent. Blochausen en informe le gouverneur par dépêche du même jour.<sup>3)</sup>

Quand il insistait auprès du roi en faveur de la sanction de la loi sur l'enseignement secondaire il avait proposé d'en éliminer définitivement l'article 4 (relatif à la question du petit séminaire) dont Laurent avait contesté l'opportunité. Concession destinée à désarmer l'opposition du clergé. Le 18 mars van Rappard répond que le roi préfère prendre de nouveau l'avis des Etats. « Sa Majesté n'a pas la conviction que la suppression de l'art. 4 ramènera à l'ordre des gens

---

<sup>1)</sup> Le conseil de gouvernement au roi, 7 mars.

<sup>2)</sup> Blochausen au roi, 10 mars. *ibid.*

<sup>3)</sup> Blochausen au gouverneur, 17 mars. *ibid.*